

CHAPITRE 7

LES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX : CONTRIBUTION AUX ÉCONOMIES NATIONALES ET STRATÉGIES POUR UNE GESTION DURABLE

Verina Ingram, **Ousseynou Ndoye, *Donald Midoko Iponga, **Julius Chupezi Tieguhong, *Robert Nasi
*CIFOR, **FAO, ***IRET*

Introduction

Les « Produits forestiers non ligneux » (PFNL) se réfèrent à un large éventail de produits que l'on trouve au quotidien dans les maisons et sur les marchés à travers le bassin du Congo. Comme c'est le cas dans d'autres forêts tropicales de par le monde, il existe un paradoxe à propos de ces produits : malgré leur importance et leur utilisation quotidienne, on dispose de très peu d'informations sur leur valeur écologique et socio-économique, ce qui en gêne le suivi, la réglementation et la gestion. Leurs chaînes de valeur (voir encadré 7.1) sont essentiellement informelles et ne figurent pas dans les statistiques et les politiques de l'ensemble des pays d'Afrique centrale. Par conséquent, on peut difficilement évaluer leur contribution au niveau de vie des populations et aux économies nationales et on manque également de politiques favorables à un développement économique durable de ces produits basé sur leur commercialisation et leur utilisation. Toutefois, des données collectées dans la région confirment la valeur des PFNL à plusieurs égards. En définissant de façon précise, puis en classant par ordre de priorité ceux qui sont les plus importants pour le commerce et l'utilisation domestique, il est possible d'en obtenir une évaluation approximative. Alors que leur valeur marchande potentielle est difficile à estimer à cause du manque d'inventaires de ces ressources, il est possible de mettre en place un système de gestion des PFNL plus durable et plus performant grâce à des révisions et à une harmonisation des réglementations, ainsi qu'à une domestication et un suivi accrus de ces produits.



*Photo 7.1 : Noix de cola (*Cola acuminata*) dans un marché de Kisangani (RDC)*

Encadré 7.1 : Chaînes de valeur des produits forestiers

L'expression « chaîne de valeur » aide à comprendre la succession des activités depuis l'extraction d'un produit de la forêt, sa transformation et sa production, jusqu'à sa livraison aux consommateurs finaux et finalement sa mise au rebut (Kaplinisky & Morris, 2000). L'analyse d'une chaîne de valeur est un cadre conceptuel de planification et de catégorisation d'un ensemble de processus d'ordre économique, social et environnemental. Elle a pour but d'aider à comprendre comment et où les entreprises et les institutions sont positionnées sur les chaînes de valeur et, d'identifier les opportunités et les éventuels moyens de pression pouvant les aider à s'améliorer. Cette analyse englobe les notions d'organisation, de coordination, d'équité, de rapports de pouvoir, de relations et de gouvernance entre les organisations et les acteurs.

Définition des PFNL : différentes interprétations à travers le bassin du Congo

Étant donné qu'il n'existe pas de consensus régional sur la nature des PFNL, une définition en est donnée dans l'encadré 7.2. En Guinée Équatoriale, la Loi sur les Forêts de 1997 contient une définition des PFNL et dresse une liste de 24 d'entre eux considérés comme prioritaires. Au Cameroun, la Loi sur les Forêts de 1994 utilise les termes « Produits spéciaux » ou « Produits forestiers secondaires » qui incluent à la fois les espèces ligneuses et non-ligneuses, mais elle n'en donne pas de définition. En République Centrafricaine (RCA), la Loi sur les Forêts définit les PFNL comme des « Produits équivalents autres que ligneux provenant des zones ou écosystèmes

forestiers ». En République du Congo, la Loi sur les Forêts de 2000 se réfère à des « Produits forestiers accessoires ». En République démocratique du Congo (RDC), le Code forestier de 2002 décrit les PFNL comme « L'ensemble des autres produits forestiers tels que les rotins, les écorces, les racines, les feuilles, les fruits, les graines, les résines, les gommés et les plantes médicinales ». Enfin, au Gabon, la terminologie « Produits forestiers autres que ligneux » et « PFNL » est utilisée dans le Code des Forêts de 1993 qui dresse une liste de 15 groupes de produits et espèces individuelles.

Encadré 7.2 : Qu'entend-on par « Produits forestiers non ligneux » ?

Les « Produits forestiers non ligneux » (PFNL) sont définis en tant que biens d'origine biologique (végétale : comprenant les plantes et les champignons, et animale : incluant la viande, les insectes et les poissons de forêt), autres que le bois, dérivés des forêts, d'autres terres boisées et d'arbres hors forêts. En sont exclus : les produits forestiers exotiques qui sont aujourd'hui exploités et que l'on trouve à l'état naturel dans les forêts du bassin du Congo, tels que le caoutchouc (*Hevea brasiliensis*) et la quinine (*Cinchona* spp.). Le bois de feu et ses dérivés sont classés parmi les PFNL dans la législation du Gabon, de la RCA et du Cameroun. Les PFNL sont souvent classifiés en fonction de leur utilisation : pour l'alimentation, le fourrage, les ustensiles, la construction, les produits médicinaux, les produits aromatiques, les teintures et colorants, les objets de décoration, les objets de valeur artistique et culturelle. Toutes les parties de ces produits peuvent être utilisées et classifiées en tant que PFNL. Dans le cas des plantes, il s'agit des fruits, graines, feuilles, tiges, écorces, résines, racines et fleurs. Dans le cas des animaux, il s'agit de la viande, des peaux, poils, cornes, sabots, plumes et autres parties.



Photo 7.2 : Chenilles fumées, une source importante de protéines

Ce manque de convergence ou de compréhension mutuelle persiste en dépit des études qui ont été menées sur les PFNL aux niveaux régional et national. Dans les années 90, des recherches sur les différents types de ressources forestières non ligneuses et leurs utilisations, leur exploitation et leur commercialisation (Sunderland *et al.*, 1998) ainsi que sur leur exportation vers l'Europe (Tabuna, 1999) ont été facilitées grâce à l'élaboration de systèmes de collecte et de suivi de données (*Medicinal Plants Specialist Group*, 2007 ; Baker, 2000 ; Wong, 2003). La nécessité de repousser les frontières nationales a été de plus en plus reconnue et des initiatives politiques régionales ont pu être prises dans le but d'harmoniser les cadres de réglementation, de suivi, d'imposition ainsi que les structures institutionnelles au niveau de chaque pays et du bassin du Congo dans son ensemble (Walter & Mbala, 2006 ; Ebamane, 2008 ; FAO *et al.*, 2008 ; Betti, 2007).

L'importance des connaissances des populations indigènes et des droits locaux a également été mise en avant (Tchatat & Ndoye, 2006 ; Eyong, 2007), étant donné la prédominance des communautés locales dans l'exploitation des PFNL. Une étude récente a mis l'accent sur le besoin de compléter les connaissances en la matière, de mesurer l'impact économique et social des PFNL sur les moyens de subsistance des populations rurales et urbaines, d'évaluer leur contribution dans les domaines de la sécurité alimentaire, la santé, la création de revenus, l'emploi et dans les économies aux niveaux national et régional (Tieguhong & Zwolinski, 2009 ; Tieguhong *et al.*, 2008 ; Noubissie *et al.*, 2008 ; Ingram *et al.*, 2010). Des stratégies sont également envisagées dans le but d'améliorer la situation de ce secteur, avec l'aide de petites entreprises basées dans les forêts (Tieguhong *et al.*, 2010a) et des procédures de certification (Vermeulen *et al.*, 2009).

Les quantités de PFNL utilisées et vendues varient considérablement selon les régions, les groupes ethniques et la nature des produits concernés. Par exemple, dans le cas de 9 PFNL d'origine végétale sélectionnés au Cameroun et en RDC, une moyenne de 67 % de la production est commercialisée, contre 17 à 53 % dans le cas de la viande de brousse (Abugiche, 2008 ; Ayeni *et al.*, 2001 ; Nasi *et al.*, 2008 ; Wright & Priston, 2010 ; Njiforti, 1996). Ce type de commerce rapporte des devises et sert également de filet de sécurité, particulièrement pendant les périodes de crise et les pénuries saisonnières. Ce sont les populations les plus pauvres qui disposent en général de revenus de subsistance provenant de la forêt, tandis que les revenus complémentaires en espèces sont générés au bénéfice des acteurs relativement plus aisés impliqués dans les chaînes de valeur, ces profits augmentant en général au fur et à mesure que les produits progressent sur ces chaînes de valeur vers les grossistes, les détaillants et les exportateurs (Vedeld *et al.*, 2007 ; Tieguhong *et al.*, 2009 ; Paumgarten, 2007). Le genre est souvent un facteur déterminant dans le choix de, qui fait quoi, dans les chaînes de valeur. L'implication des hommes ou des femmes dans les différentes phases de la chaîne de valeur d'un PFNL est en grande partie liée aux caractéristiques du produit et aux responsabilités des uns et des autres aux niveaux culturel, religieux, social et familial. Les femmes, souvent accompagnées par leurs enfants, sont en général chargées du ramassage des PFNL faciles à rassembler, tels que le bois de feu, le gnetum et le safou. De leur côté, les hommes ont tendance à s'occuper de la collecte de produits nécessitant de longs déplacements et des séjours dans la forêt, comme la chasse, la collecte du *Gnetum* spp. dans la partie orientale de la RDC ou celle de mangues sauvages (*Irvingia* spp.), cette dernière étant par contre une activité familiale dans certaines régions du Cameroun. Ils se chargent également des tâches réclamant des efforts physiques importants, telles que la collecte de *Carpolobia* spp. (*cattle sticks*), de bambou, rotin et miel. Les femmes ont tendance à être plus nombreuses dans les activités de vente au détail, car celles-ci sont souvent compatibles avec leurs responsabilités familiales. On trouve par contre plutôt des hommes parmi les grossistes, les intermédiaires, les transporteurs et les exportateurs.

Au Cameroun et en RDC, on explique l'implication des hommes dans ces métiers par le fait qu'il est plus facile pour eux de voyager, de rester absents de la maison et de se procurer de l'argent pour financer ces activités. Les revenus obtenus grâce aux PFNL varient considérablement en fonction des marchés, des produits et de leur caractère saisonnier. Ils représentent, soit une très faible part, soit jusqu'à environ 80 % des revenus moyens annuels d'un ménage ; au niveau des moyennes régionales, les taux oscillent entre 25 et 40 % (Angelsen & Babigumira, 2010 ; Ingram, 2009). L'organisation et la gestion du commerce des PFNL diffèrent également beaucoup en fonction des produits et des pays concernés. Elles ont un impact majeur sur les volumes exploités et commercialisés, la distribution des revenus et leur répartition équitable entre les différents acteurs, tels que les exploitants et les intermédiaires, l'accès aux ressources et aux profits ainsi que le contrôle de ceux-ci. Les risques (et les pertes) supportés par les intervenants dans les chaînes de valeur des PFNL commercialisés tendent à être les plus nombreux pour les intermédiaires qui semblent également dépendre davantage du commerce d'un seul PFNL, et qui disposent de sources de revenus et de subsistance moins diversifiées (Ingram, 2011). La dépendance vis-à-vis d'un produit résulte d'une combinaison de facteurs, parmi lesquels l'organisation, l'accès aux marchés et la distance par rapport à ceux-ci, l'accès aux informations, la culture locale, les liens ethniques et la nature même du produit.

Photo 7.3 : Récolte du miel dans une concession forestière



© Frédéric Sgullière



Photo 7.4 : Les étals du marché de Bamenda (Cameroun) regorgent de Produits forestiers non ligneux

On constate de grandes divergences entre la durabilité de l'exploitation des PFNL et, en fin de compte, le niveau de vie des populations qui en dépendent. Un exemple de pratique non durable est donné avec le *Prunus africana* au Cameroun, en Guinée Équatoriale et en RDC, dont la commercialisation au niveau international a été suspendue en 2007 par crainte d'une exploitation excessive. Un autre cas est le commerce de la viande de brousse que l'on pense également être de plus en plus menacé par la surexploitation (Fa & David, 2009). L'exploitation non durable de certains produits de valeur, tels le *Gnetum* spp. (voir encadré 7.3), est le résultat de l'interaction entre leur volume de commercialisation élevé et leur faible niveau de domestication (Nde-Shiembo, 1999; Clark & Sunderland, 2004). À l'inverse, dans le cas d'espèces telles que *Dacryodes edulis*, *Cola* spp. et *Raphia* spp., des niveaux élevés de domestication et l'intégration dans des systèmes d'agroforesterie et de chasse sur des domaines agricoles ont aidé à garantir la durabilité de leur commerce ancestral à travers toute l'Afrique.

Encadré 7.3 : Contribution de *Gnetum* spp. à la diversification des revenus et à la sécurité alimentaire en Afrique centrale

Gnetum africanum et *Gnetum buchholzianum* sont des lianes grimpantes dont les feuilles sont consommées par les populations d'Afrique centrale. Ces lianes ont des vertus à plus d'un titre : médicinales d'abord, contre la nausée, comme désinfectant et comme antidote contre certains types de poison ; alimentaires ensuite, en renfermant une quantité élevée de cellulose qui peut allonger la durée de la digestion humaine et diminuer le taux de cholestérol (Toirambe, 2002), et en présentant un bon profil nutritionnel riche en protéines (Isong *et al.*, 1999)

Gnetum spp., récolté dans les jachères ou dans la forêt, contribue à la sécurité alimentaire des producteurs qui le consomment directement et des ménages qui l'achètent sur les marchés. Il contribue aussi à la diversification des revenus des acteurs impliqués dans les filières de ce produit.

Les récoltes annuelles de *Gnetum* spp. sont estimées à 200 tonnes à Mbandaka, en provenance de l'Équateur et du Bandundu (en RDC) et 4.180 tonnes en provenance du sud-ouest, du littoral et du centre du Cameroun. La filière de cette production implique directement au moins 1.885 et 1.744 personnes respectivement au Cameroun et en RDC.

C'est un commerce très appréciable, évalué à 13,8 millions \$ par an au sud-ouest du Cameroun et à 1,2 millions \$ par an à Kinshasa.

Fin des années 90, entre 50 et 2.000 tonnes étaient exportées annuellement vers l'Europe, pour une valeur d'environ 12 millions \$ (Tabuna, 1999).

Il ressort des enquêtes réalisées, qu'à Kinshasa, plus de 80 % de la population consomme *Gnetum* spp. au moins une fois par semaine. Les raisons de cette consommation s'expliquent par son goût (57,8 %) et son apport nutritionnel (19,3 %). Au Cameroun, 89 % des producteurs de *Gnetum* spp. sont des femmes et 60 % sont célibataires avec un âge moyen de 25 ans. Ces producteurs de *Gnetum* spp. peuvent gagner entre 98 et 110 \$ par mois, ce qui est supérieur au salaire minimum interprofessionnel garanti. En RDC, les commerçants de *Gnetum* spp. peuvent gagner en moyenne 270 \$ par mois (Awono *et al.*, 2009). Au Congo, les grossistes peuvent avoir une marge brute de 429 \$ par voyage sur Brazzaville. En RCA, les détaillants de *Gnetum* spp. des marchés de Bangui peuvent gagner en moyenne 132 \$ par mois, ce qui est également supérieur au salaire minimum interprofessionnel garanti.

Les revenus issus de la vente de *Gnetum* spp. sont utilisés pour l'alimentation de la famille, la santé et l'éducation des enfants. Cependant, l'importance croissante de *Gnetum* spp. pour l'alimentation et pour l'octroi de revenus, augmente le niveau de pression sur la ressource, d'où la nécessité d'améliorer les techniques de récolte et de domestication pour assurer la pérennité de ce produit forestier non ligneux.

Choix des priorités dans la gestion des PFNL

La grande diversité des PFNL nécessite l'élaboration de stratégies sur mesure pour en assurer une gestion durable. Il importe en premier lieu

de définir les PFNL et, ensuite, de déterminer des priorités : lesquels doivent être gérés, où, pourquoi et comment.

Les espèces utilisées en tant que PFNL

La première étape d'un programme de gestion de la durabilité des PFNL consiste à identifier les espèces utilisées dans un pays donné. Deux bibliographies sur les PFNL et leur utilisation au niveau régional (Dounias *et al.*, 2000 ; Maille, 2001) ont fourni une bonne synthèse des problèmes de gestion mais sans tenir compte du bois de chauffe ni des produits d'origine animale. Ces deux catégories de PFNL figurent pourtant parmi les produits les plus importants, à la fois sur le plan de leur consommation propre et, à cause de leur commercialisation à grande échelle. Ils font par conséquent l'objet d'une étude plus détaillée dans les chapitres 5 et 6. Des études sur les PFNL et des évaluations de marché effectuées en 2010 par le *Forestry Research Network for ACP Countries* (ACP-FORENET) au Cameroun, au Congo, RDC, Guinée Équatoriale, RCA et au Gabon indiquent que plus de 500 espèces d'origine végétale et, au moins 85 espèces d'origine animale, sont actuellement utilisées sous cette dénomination. Au Cameroun, par exemple, près de 500 plantes et 82 animaux sont utilisés en tant que PFNL. La majorité d'entre eux (67 %) ont des utilités multiples, en particulier dans l'alimentation et la fabrication d'huiles (67 %) et comme produits médicinaux (60 %). La situation est semblable dans d'autres pays. En RCA, on a identifié au moins 57 espèces d'origine végétale et animale utilisées dans l'alimentation et les soins médicaux (N'gasse, 2010) et, on estime que 70 % de la population rurale se soigne avec des plantes. Au Congo, au moins 166 espèces d'origine végétale sont employées dans l'alimentation et 176 ont des propriétés médicinales utilisées dans 289 traitements (Profizi *et al.*, 1993). En RDC, on a recensé plus de 169 espèces d'origine végétale utilisées dans l'alimentation et 166 pour l'usage médicinaux (Toirambe, 2006). Au Gabon, on a identifié 58 familles botaniques contenant des espèces propres à la consommation, 29 à usage médicinaux et 15 autres pour le domaine de la construction (Walter, 2001). Ces différences de chiffres entre

les pays traduisent davantage une prise en compte insuffisante des connaissances des populations indigènes par les scientifiques plutôt que des taux d'utilisation très différents d'un pays à l'autre.

Les espèces utilisées en tant que PFNL, leur abondance et leur densité varient en fonction des types d'écosystèmes et des variations locales de climat et d'altitude. La sélection des PFNL prioritaires est, par conséquent, fortement influencée par la localisation géographique. Par exemple, les forêts montagneuses du Cameroun et de la Guinée Équatoriale ne représentent que 2,5 % de l'ensemble des forêts du bassin du Congo mais contiennent au moins 10.320 espèces végétales et animales, dont respectivement 25 % et 10 % sont endémiques (Bergl *et al.*, 2007), et environ 23 % sont utilisées comme PFNL. Des espèces en nombre semblable sont utilisées dans les forêts marécageuses du Congo, de la RDC et du Gabon qui recouvrent 2,9 % de la masse terrestre du bassin (WWF, 2006), les mosaïques de forêts-savanes recouvrant pour leur part 31 % de la zone (Dounias, 1996 ; Zapfack & Nkongo, 1999). Comme on pouvait s'y attendre, on trouve la majorité des espèces dans les forêts denses et humides de basse altitude qui représentent presque 50 % de la couverture forestière totale de la région. Les perturbations d'origine anthropique modifient également les modes de distribution naturels, par exemple, lorsque des plantes utiles sont involontairement domestiquées. C'est le cas de l'*Irvingia gabonensis* trouvée sous forme de bosquets le long des pistes principales dans les villages de la région de Takamanda au Cameroun (Sunderland *et al.*, 2009) et de la dispersion du *Cola* spp. à travers l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest (Tachie-Obeng & Brown, 2001).



Photo 7.5 : Vente de fumbwa (*Gnetum africanum*) dans un marché de Kisangani (RDC)

Prioritisation des PFNL

La dispersion de ce grand nombre d'espèces à travers les différents pays et la région, signifie que des priorités doivent être établies en ce qui concerne la nature des espèces et des produits qui doivent être gérés, de même que le moment opportun pour ce faire : au début ou le long de la chaîne de valeur. Une manière de procéder consiste à définir ce qu'est un « PFNL prioritaire » au moyen d'une classification de valeur étendue, dont les critères sont présentés dans l'encadré 7.4. Ceux-ci ont été élaborés sur la base d'études³⁸ effectuées aux niveaux national et régional, permettant ainsi une compréhension commune et une harmonisation entre les pays du bassin du Congo.

À partir de ces critères et valeurs, une liste de PFNL prioritaires par pays a pu être composée (voir Annexe 1). La combinaison de ces PFNL prioritaires nationaux a abouti à une liste de 24 produits parmi les plus couramment utilisés dans le bassin du Congo (tableau 7.1) et qui regroupent au moins 37 espèces différentes. Ce dernier chiffre pourrait être beaucoup plus élevé si toutes les espèces utilisées comme combustible et viande de brousse étaient connues.

Encadré 7.4 : Définition d'un « PFNL prioritaire »

Les PFNL « prioritaires » ou « clés » ont été définis (Clark & Sunderland, 2004 ; Wilkie, 1999) comme :

- des produits ayant une valeur commerciale et économique élevée ou qui sont importants dans le cadre de l'auto-consommation (i.e. ayant une valeur pour le bien-être des populations) ;
- des produits dont la demande excède les capacités d'approvisionnement ; on parle dans ce cas d'exploitation non durable (d'où, une priorité du point de vue de la conservation *in-situ* et de la domestication).

D'autres critères importants viennent compléter cette énumération :

- des espèces ayant des usages multiples (y compris conflictuels) ;
- des espèces dont de nombreuses parties sont utilisées ;
- des espèces qui sont classifiées comme vulnérables ou protégées (par exemple, sur la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN (voir encadré 3.2), sur la liste de la CITES et/ou protégées par les lois nationales).

Ces critères réunis abordent de manière globale les différents aspects de la « valeur » aux niveaux économique, social et environnemental.



Photo 7.6 : Le ngansang (*Ricinodendron heudelotii*)

³⁸Résultats d'un Atelier sous-régional du projet FORENET sur l'Harmonisation des Revues nationales, sur le thème des « Produits forestiers non ligneux (PFNL) en Afrique centrale », 17-18 mai 2010, Douala, Cameroun.

Tableau 7.1 : Les PFNL prioritaires à travers le bassin du Congo (voir aussi annexe 1)

PFNL prioritaires (commerce et/ou consommation)	Priorité régionale (nombre de pays)	Pays					
		Guinée Équatoriale	Congo	RDC	Cameroun	RCA	Gabon
Viande de brousse (multiples espèces de mammifères et reptiles)	6 pays	√	√	√	√	√	√
Bois de feu (espèces multiples)		-	-	√	√	√	√
<i>Cola acuminata</i> & <i>C. nitida</i>	5 pays	√	√	√	√	√	√
<i>Gnetum</i> spp.		√	√	√	√	√	
Rotins (<i>Eremospatha</i> spp., <i>Laccosperma</i> spp.)		√	√	√	√	√	
<i>Darcydodes edulis</i>		√	√	√	√		√
<i>Elaeis guineensis</i>		√	√	√	√	√	
<i>Raphia</i> spp.			√	√	√	√	√
Escargots, larves et insectes		√	√	√	√	√	
<i>Piper guineensis</i>		√	√	√	√		
<i>Aframomum</i> spp.	4 pays		√	√	√		√
<i>Garcinia kola</i>		√	√	√	√		
<i>Irvingia</i> spp.		√			√	√	√
<i>Prunus africana</i>	3 pays	√		√	√		
<i>Marantaceae</i> (<i>Marantochloa</i> sp., <i>Megaphrynium</i> sp.)		√	√				√
<i>Rauwolfia vomitoria</i>			√	√	√		
<i>Baillonella toxisperma</i>		√			√		√
<i>Coula edulis</i>		√			√		√
Champignons				√	√		√
Miel		√	√	√			
<i>Alstonia boonei</i>		√			√	√	
<i>Ricinodendron heudelotii</i>	2 pays	√			√		
<i>Garcinia lucida</i>					√	√	
<i>Dioscorea liebrechtsiana</i>			√			√	

Source : FORENET, 2010

Les PFNL prioritaires sont utilisés principalement pour l'alimentation, le combustible et la médecine, plusieurs d'entre eux ayant des usages multiples. En font partie, les espèces telles que *Elaeis guineensis*, le palmier à huile, dont la domestication est maintenant généralisée dans des plantations de grande et de petite taille, mais que l'on trouve toujours à l'état sauvage.

Les critères de vulnérabilité et de protection s'appliquent particulièrement à la gestion durable. Pour garantir celle-ci, des PFNL généralement regroupés dans une même classe de produits, tels que la viande de brousse, doivent être différenciés au niveau des espèces. Par exemple, des données collectées au Cameroun indiquent qu'environ 42 % des animaux recensés parmi les plus chassés (Fa *et al.*, 2006 ; Abugiche, 2008 ; Tieguhong

& Zwolinski, 2009 ; Willcox & Nambu, 2007 ; Wilkie & Carpenter, 1999 ; Ayeni *et al.*, 2001 ; van Dijk, 1999 ; Njiforti, 1996) sont, soit des espèces protégées selon la Loi sur les Forêts, soit des espèces vulnérables selon la Liste rouge des espèces menacées. Les impacts négatifs majeurs du commerce de la viande de brousse sur la biodiversité dans le bassin du Congo démontrent que le système de classification actuel des espèces protégées est dépassé, incomplet et inefficace du point de vue de leur préservation (Wilkie & Carpenter, 1999 ; Cowlshaw *et al.*, 2004 ; Robinson & Bennett, 2004 ; Fa *et al.*, 2005 ; Cowlshaw *et al.*, 2005 ; Abugiche, 2008 ; Nasi *et al.*, 2008). Dans le cas des végétaux, seulement une minorité des espèces prioritaires sont actuellement reconnues comme protégées ou vulnérables sur le plan national, malgré des études indiquant que des

cas d'exploitation non durable (quand le taux d'exploitation est supérieur au taux de régénération) ont été signalés pour le bois de feu (Marien, 2009 ; Assembe Mvondo *et al.*, 2009), le *Gnetum* spp. (Sunderland *et al.*, 1998 ; Shiembo, 1998 ; Ingram, 2010), les rotins (Dione *et al.*, 2000 ; Sunderland *et al.*, 1998), le *Prunus africana* (Ingram *et al.*, 2009 ; Clemente Muñoz *et al.*, 2006 ; Sunderland & Tako, 1999 ; Cunningham, 2006) et la *Baillonella toxisperma* (Jochem, 1995 ; Clark & Sunderland, 2004 ; Louppe & Mallet, 2009 ; Romain, 2009). Étant donné que le taux d'exploitation durable d'un produit dépend très fortement de sa localisation géographique et que l'on

manque d'inventaires des ressources de la région, la seule possibilité à l'heure actuelle consiste à tirer la sonnette d'alarme lorsque l'on constate des taux d'exploitation potentiellement non durables aux niveaux national ou régional. La vulnérabilité de certaines espèces largement commercialisées est aggravée par le manque de connaissance des techniques d'exploitation durable. Par exemple, en RDC et au Cameroun, 40 % du *Gnetum* spp. et 70 % de tous les *Prunus africana* sont exploités au moyen de techniques non durables (Ndumbe *et al.*, 2009 ; Nkeng, 2009) alors que des directives les concernant sont disponibles.

La valorisation des PFNL

Le critère relatif à la valeur économique et commerciale d'un produit reflète l'adage selon lequel « On ne peut gérer ce que l'on ne mesure pas » : si on ne mesure pas un PFNL et sa chaîne de valeur, on ne peut connaître ou gérer sa valeur et sa performance. Le terme « valeur », du latin *valere*, signifie « valoir la peine » ou « être fort ». Il fait cependant référence à de nombreuses notions et est perçu différemment par les exploitants, les commerçants, les consommateurs, les responsables politiques et les décideurs. Les méthodes d'évaluation mettent habituellement l'accent sur un aspect, une valeur économique, notamment la valeur marchande, le profit ou le chiffre d'affaires. Cependant, ces indicateurs s'attachent uniquement à l'aspect financier et non à la valeur sociale d'un PFNL, alors que celui-ci est consommé pour assurer la subsistance, échangé ou offert en cadeau. Ils ne tiennent pas non plus compte de son importance pour les communautés et les ménages, notamment durant certaines périodes de l'année ou quand des biens ne peuvent être achetés qu'avec de l'argent ou ne sont pas disponibles localement. Au Cameroun, par exemple, le troc, les cadeaux et le commerce non monétaire représentent en moyenne entre 11 et 30 % de la totalité des récoltes de fruits des pygmées Baka'a vivant dans les régions du centre et de l'est du pays, et des communautés Anyang et Becheve installées dans la région sud-occidentale (Ingram, 2009). En outre, de nombreuses communautés rurales reculées et dépendant des PFNL ne sont que faiblement intégrées dans l'économie monétaire (Campbell & Luckert, 2002). Par conséquent, les quantités et la valeur financière relatives à la consommation propre (d'un ménage), au commerce local, national et international, sont des indicateurs de valeur importants, qui attirent également l'attention

sur d'éventuels risques pour la durabilité d'un produit si la demande et les échanges commerciaux le concernant s'intensifient (Wilkie & Carpenter, 1999 ; Ndoye *et al.*, 1998). Cependant, les paramètres financiers ignorent la plupart du temps l'importance qu'une espèce peut avoir pour l'environnement et l'écosystème (Ingram & Bongers, 2009 ; Jensen, 2009). Un autre problème est l'absence généralisée de données économiques actuelles et à long terme, à la fois au niveau national et au niveau régional. On retiendra malgré tout quelques exceptions, notamment le Cameroun qui dispose de ces informations pour quelque 26 produits (Ingram & Schure, 2010) (voir tableau 7.2 et figure 7.1). Dans le cas des plantes médicinales, pour lesquelles la littérature s'est focalisée sur l'efficacité et l'utilisation des espèces plutôt que sur les valeurs et les quantités, le manque de données a un effet de distorsion sur la sélection des produits « prioritaires ».



Photo 7.7 : Technique élémentaire utilisée pour la récolte de PFNL dans un palmier

Tableau 7.2 : Valeur marchande des PNL prioritaires au Cameroun

Espèces	Score (*)	Valeur annuelle (\$)	Type de forêt
Poisson (Silures et autres espèces)	4	613.600.000	Tous types de forêts
Bois de feu (bois, charbon et copeaux)	4	378.641.309	Tous types de forêts
<i>Gnetum africanum</i> , <i>G. buchholzianum</i>	4	12.197.503	Forêts denses humides de basse altitude
<i>Iringia gabonensis</i> , <i>Iringia wombulu</i>	4	8.089.580	Forêts denses humides de basse altitude
<i>Prunus africana</i>	4	2.874.928	Forêts de montagne
<i>Dacryodes edulis</i>	4	989.504	Forêts denses humides de basse altitude
<i>Pausinystalia johimbe</i>	4	847.182	Forêts denses humides de basse altitude
<i>Ricinodendron heudelotii</i>	4	730.325	Forêts denses humides de basse altitude
<i>Voacanga africana</i>	4	585.586	Forêts denses humides de basse altitude
<i>Cola nitida</i>	4	430.639	Forêts denses humides de basse altitude
Rotins (<i>Laccosperma secundiflorum</i> , <i>L. robustum</i> , <i>Eremospatha macrocarpa</i>)	4	284.013	Forêts denses humides de basse altitude
<i>Cola acuminata</i>	4	269.083	Forêts denses humides de basse altitude
<i>Garcinia kola</i>	4	249.938	Forêts denses humides de basse altitude
<i>Garcinia lucida</i>	4	171.175	Forêts denses humides de basse altitude
<i>Baillonella toxisperma</i>	4	11.868	Forêts denses humides de basse altitude
<i>Piper guineensis</i>	4	78,9	Forêts denses humides de basse altitude
<i>Xylopia aethiopica</i>	4	pas de données	Forêts denses humides de basse altitude
<i>Acacia senegal</i> , <i>Acacia polyacantha</i>	3	4.040.000	Savanes
Viande de brousse (petits mammifères, ongulés, reptiles, rongeurs)	3	2.799.330	Forêts humides, savanes et forêts de montagne
<i>Raphia</i> spp.	3	1.574.661	Forêts humides, savanes et forêts de montagne
Apiculture : cire d'abeilles / miel	3	244.420 / 61.105	Savanes, forêts de montagne
<i>Tetrapleura tetraptera</i>	3	124.489	Forêts denses humides de basse altitude
<i>Rauwolfia vomitoria</i>	3	94.803	Forêts denses humides de basse altitude
<i>Cinchona</i> spp.	3	31.500	Forêts denses humides de basse altitude
<i>Kigelia africana</i>	3	18.000	Forêts humides et forêts de montagne
<i>Carpolobia lutea</i> , <i>Carpolobia albea</i>	3	5.911	Zones humides et de montagne
<i>Aframomum</i> spp. (<i>melegueta</i> , <i>daniellii</i> , <i>citratum</i>)	3	pas de données	Forêts denses humides de basse altitude
<i>Alstonia boonei</i>	3	pas de données	Forêts denses humides de basse altitude
<i>Coula edulis</i>	3	pas de données	Forêts denses humides de basse altitude
<i>Garcinia manni</i>	3	pas de données	Forêts denses humides de basse altitude
<i>Guibourtia tessmannii</i>	3	pas de données	Forêts denses humides de basse altitude
<i>Harungana madagascariensis</i>	3	pas de données	Forêts denses humides de basse altitude
<i>Khaya ivorensis</i>	3	pas de données	Forêts denses humides de basse altitude
<i>Lophira alata</i>	3	pas de données	Forêts denses humides de basse altitude
<i>Lovoa trichilioides</i>	3	pas de données	Forêts denses humides de basse altitude
<i>Megaphrynium macrostachyum</i>	3	pas de données	Forêts denses humides de basse altitude
<i>Milicia excelsa</i>	3	pas de données	Forêts denses humides de basse altitude
<i>Monodora myristica</i>	3	pas de données	Forêts denses humides de basse altitude
<i>Morinda lucida</i>	3	pas de données	Forêts denses humides de basse altitude
<i>Nauclea diderrichii</i>	3	pas de données	Forêts denses humides de basse altitude
<i>Poga oleosa</i>	3	pas de données	Forêts denses humides de basse altitude
<i>Scorodophloeus zenkeri</i>	3	pas de données	Forêts denses humides de basse altitude
<i>Terminalia superba</i>	3	pas de données	Forêts denses humides de basse altitude
<i>Trichoscypha arborea</i>	3	pas de données	Forêts denses humides de basse altitude
<i>Vitellaria paradoxa</i>	3	pas de données	Savanes

(*) Voir tableau 7.3 pour la signification des scores attribués.

Source : Ingram & Schure, 2010

Tableau 7.3 : Système de notation de valeur utilisé au Cameroun

Notation	Usage
1	Consommation mineure (usage culturel, médicinal, alimentation, ustensiles, construction)
2	Espèces ayant des usages multiples (consommation) Commerce limité (commerce local ou troc)
2,5	Usages multiples et commerce local et régional
3	Commerce à grande échelle (importante source de revenus pour le bien-être des individus, commerce régional, voire national et international) Espèces ayant des usages multiples (consommation et commerce) Consommation majeure (usage important au niveau culturel, médicinal, alimentation, ustensiles, construction) Espèces classifiées comme protégées ou vulnérables
4	Consommation majeure et commerce à grande échelle au niveau national et/ou international et/ou espèces protégées

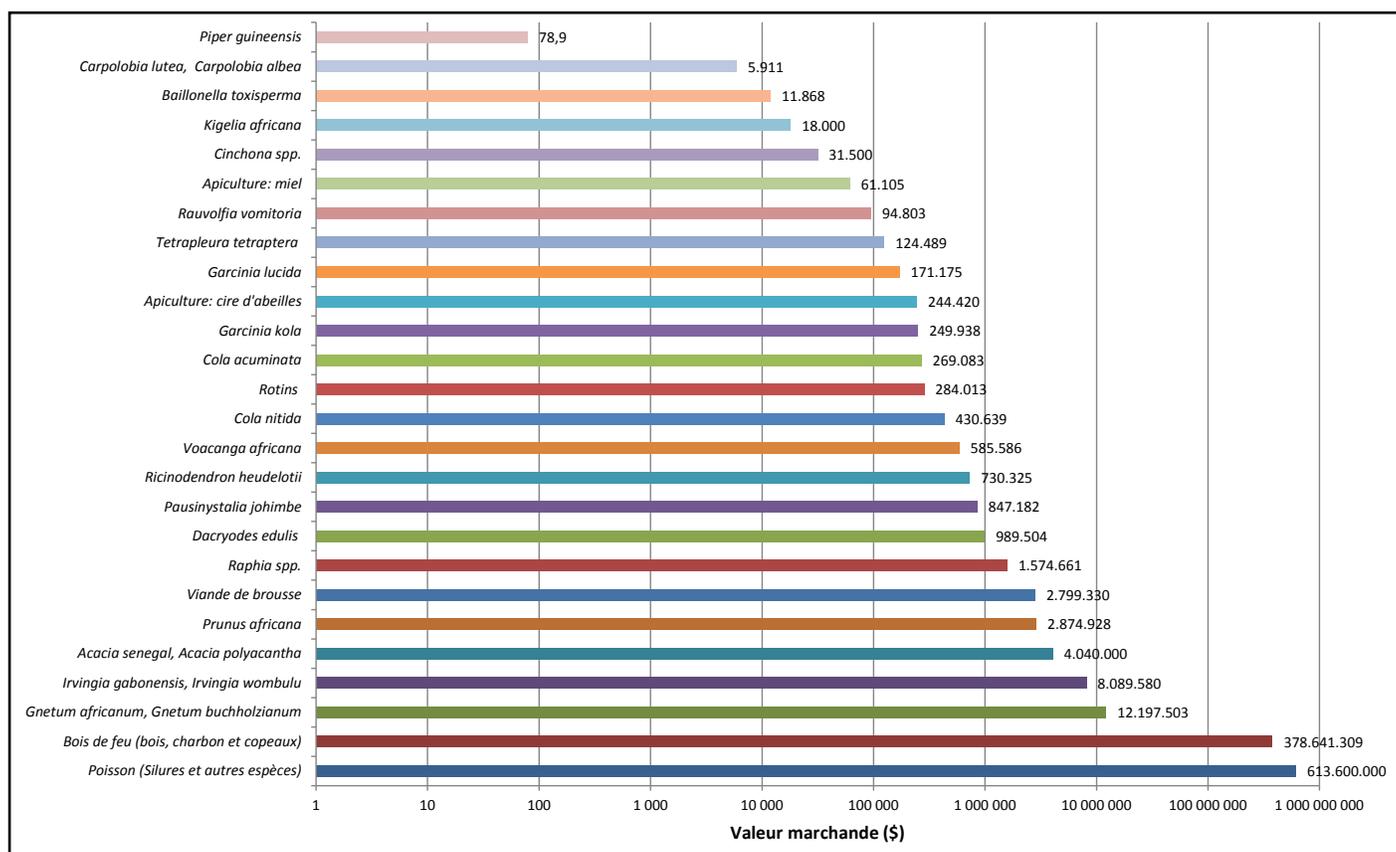


Figure 7.1 : Valeur marchande des PFLN prioritaires au Cameroun

Remarque : la valeur marchande est représentée sous forme logarithmique

Source : Ingram & Schure, 2010

À défaut d'une valorisation qui tient compte de ces différents paramètres (sociaux et culturels notamment), on utilise un système de notation de valeur à entrées multiples mais néanmoins simple, qui intègre l'utilisation propre, la consommation, le troc et le commerce non monétaire (tableau 7.3). Celui-ci se base sur les valeurs et les classements par ordre d'importance utilisés dans d'autres études (Zapfack & Ngobo, 2001 ; Termote *et al.*, 2010). Lorsqu'on ne dispose pas de données sur l'importance d'une espèce et que celle-ci a un usage unique, on lui attribue un score de « consommation mineure ». Des espèces ayant des utilités multiples et, dont de nombreuses parties sont utilisées, ont reçu un score avec une valeur intrinsèque plus élevée. Des observations de marché ont mis en évidence les divergences qui existent entre d'une part, les données qui se concentrent sur la valeur élevée,

le commerce à grande échelle et souvent à longue distance de PFNL tels que le *Gnetum* spp., l'*Irvingia* spp. et le *Dacryodes edulis*, et d'autre part les quelques 100 PFNL qui sont couramment commercialisés et consommés en Afrique centrale, mais pour lesquels peu d'informations existent sur les quantités utilisées et vendues ainsi que sur les valeurs. Une explication à ce paradoxe est la suivante : étant donné qu'un grand nombre de ces espèces ont des produits et des utilités multiples, la valeur marchande, économique et sociale globale de ces nombreux usages n'est pas intégrée dans les enquêtes de marché ou les systèmes d'information de marché qui ont tendance à cibler l'usage alimentaire. L'espèce *Raphia* spp., qui compte plus de 30 produits différents, dérivés de 6 parties de la plante, en donne une excellente illustration. Le tableau 7.4 présente le résultat de l'exercice d'évaluation pour la région.



Photo 7.8 : Noyaux de mangues sauvages (*Irvingia* spp.)

Tableau 7.4 : Valorisation des PFNL prioritaires dans le bassin du Congo

PFNL prioritaires (commerce et/ou consommation)	Commerce / consommation (*)		Exploitation non durable	Usages multiples	Usages conflictuels	Multiples parties utilisées	Espèces vulnérables ou protégées	Score total
<i>Prunus africana</i>	L	I	C	**	**	**	**	13
<i>Baillonella toxisperma</i>	L	I	C	**	**	**	**	13
Viande de brousse (multiples espèces de mammifères & reptiles)	L	N	I	C	**	**	* (certaines espèces)	11
Bois de feu (multiples espèces)	L		C	*	**	**	* (certaines espèces)	10
<i>Irvingia</i> spp.	L	N	C		**	**		9
<i>Rauwolfia vomitoria</i>	L	I	C		**	**		9
<i>Gnetum</i> spp.	L	N	I	C	**	**		8
Apiculture (miel, cire d'abeilles, etc.)	L	I	N	C	**	**		8
<i>Garcinia kola</i>	L		C		**	**	**	8
<i>Alstonia boonei</i>	L		C		**	**	**	8
Rotins (e.g. <i>Eremospatha</i> spp., <i>Laccosperma</i> spp.)	L	N	C		*	**	* (certaines espèces)	7
<i>Darcydodes edulis</i>	L	N	C		**	**		7
<i>Elaeis guineensis</i>	L	N	C		**	**		7
<i>Raphia</i> spp.	L	N	C		**	**		7
<i>Piper guineensis</i>	L	N	C		**	**		7
<i>Coula edulis</i>	L	I	C		**	**		7
<i>Garcinia lucida</i>	L		C	*	**	**		7
<i>Aframomum</i> spp.	L		C		**	**		6
<i>Cola acuminata</i> & <i>C.</i> <i>nitida</i>	L	N	I	C				4
Escargots, larves et insectes	L		C				**	4
<i>Marantaceae</i> (<i>Marantochloa</i> sp., <i>Megaphrynium</i> sp.)	L		C		**			4
<i>Ricinodendron heudelotii</i>	L	N	C					3
Champignons	L		C					2
<i>Dioscorea liebrechtsiana</i>	L		C					2

(*) L = local, N = national, I = international, C = consommation de subsistance

Source : Ingram & Schure, 2010

Cadre réglementaire et politique

Un cadre réglementaire et politique solide peut, parallèlement aux pratiques coutumières, contribuer à une gestion durable des PFNL et

accroître leur contribution aux économies nationales.

Introduction

Les membres de la COMIFAC ont reconnu le rôle joué par les PFNL dans la réduction de la pauvreté, le développement économique et la préservation de la biodiversité (Lescuyer, 2010 ; FORENET, 2010 ; Tieguhong *et al.*, 2010a ; Chupezi *et al.*, 2009 ; Ndoye & Tieguhong, 2004). Cependant, le secteur des PFNL est pénalisé par l'incohérence des politiques dans les domaines légal et institutionnel qui n'encouragent pas une gestion et une commercialisation efficaces de ces ressources (Ndoye & Awono, 2009 ; Tieguhong *et al.*, 2010). À ce titre, la COMIFAC a rappelé dans son Plan de Convergence la nécessité d'améliorer les cadres légaux et institutionnels qui gouvernent le secteur des PFNL. Récemment, ce Plan de Convergence a initié une intervention stratégique à travers quatre projets de recherche et développement pan-régionaux et d'autres activités dans la région (FORENET, 2010 ; FAO *et al.*, 2008 ; COMIFAC, 2008). Les Directives de la COMIFAC se concentrent cependant sur les pro-



duits d'origine végétale, alors que le classement par ordre de priorité indique que les produits issus de la faune - à la fois la viande de brousse et les poissons de forêt - sont tout aussi importants.

**Photo 7.9 : Fruits d'aiélé
(*Canarium schweinfurthii*)**

Les aspects légaux régissant le secteur des PFNL

Les aspects légaux de l'exploitation des PFNL se sont précisés au fur et à mesure de l'évolution de concepts tels que les droits d'accès et d'utilisation, la gouvernance, la décentralisation, la corruption, l'illégalité et la transparence. Cependant, les cadres légaux actuels manquent encore d'efficacité pour contribuer de manière durable à la gestion des PFNL ; ils sont au contraire à l'origine de blocages administratifs à l'obtention de permis d'exploitation et de commercialisation, de la multiplication des contrôles et du paiement de pots-de-vin qui accroissent les coûts administratifs et de transaction pour les producteurs et les commerçants intervenant sur les chaînes de valeur des PFNL. À titre d'exemple, au Cameroun, dans le cadre du transport du *Gnetum* spp. de sa zone de production vers les zones d'exportation et de commercialisation, quelque treize groupes d'intervenants ont extorqué 114.219.600 CFA (228.439 \$) sur une période d'un an, ce qui

représente 33,5 % des coûts de transaction de la majorité (82 %) des 18.368 opérations enregistrées (Tieguhong *et al.*, 2010). Au cours des 302 voyages qu'ils ont effectués en 2008, ces commerçants ont été contrôlés en moyenne 60 fois sur chacun de ces trajets de 600 km, perdant à chaque arrêt entre cinq minutes et parfois jusqu'à cinq heures, une moyenne de 74 tonnes de marchandises ont été déclarées de qualité inférieure aux normes requises et 26 tonnes ont pourri. Le temps perdu et la perte de marchandises ont eu pour conséquence une augmentation des prix pour les consommateurs et les commerçants, une diminution des marges bénéficiaires de ces derniers, un accroissement des quantités exploitées afin de satisfaire la demande, ainsi que des surcharges des véhicules de transport (et des risques accrus d'accidents sur les routes) et une diminution des prix payés aux producteurs locaux (Tieguhong *et al.*, 2010 ; Ndoye & Awono, 2009).



© Verina Ingram

Photo 7.10 : « Cattle sticks » récoltés dans les environs du Parc national de Takamanda au Cameroun

Dans la plupart des pays d'Afrique centrale, l'accès aux permis d'exploitation des PFNL est une démarche comparable à celle de la commercialisation du bois, et tout aussi compliquée. La différence principale semble être le niveau d'investissement en capital, qui est beaucoup plus élevé dans le cas du bois, auquel s'ajoutent des procédures administratives longues et contraignantes pour le commerce à petite et moyenne échelle (Tieguhong *et al.*, 2010 ; Ndoye & Awono, 2009 ; FAO, 2009). Au Cameroun, par exemple, l'exploitation des « Produits forestiers spéciaux » est réglementée par l'administration des forêts au moyen d'un système de quotas définis chaque année. Bien que les membres du comité qui prend chaque année des décisions sur ces produits soient issus de différents ministères, les quotas fixés et attribués ne sont pas basés sur des inventaires de ressources mais bien sur la demande. Dans certains cas, l'existence de rapports sociaux avec des membres du comité d'attribution des quotas et l'influence de responsables de plus haut rang ont une incidence négative sur ce processus.

En conséquence, des quotas sont attribués à des personnes qui n'interviennent pas activement sur la chaîne de valeur des PFNL au-delà de ce stade d'attribution (Ndoye & Awono, 2009). Celles-ci revendent les quotas à des commerçants sous la forme de lettres de transport à des prix par unité de produit vendu qui sont supérieurs - jusqu'à 800 % certaines années - au taux d'imposition du gouvernement. Ces subterfuges signifient que les petits commerçants rencontrent des difficultés pour obtenir des permis, qu'ils payent plus pour pouvoir faire leurs affaires ou, comme c'est le cas pour la majorité des transactions de petite envergure, qu'ils travaillent de manière informelle et illégale sans permis. Cette situation est rendue possible à cause du faible niveau d'application des permis, d'un taux élevé de corruption et du peu de connaissance en la matière des responsables de ce domaine. Par conséquent, les recettes fiscales du gouvernement pour le secteur des PFNL ne sont pas optimisées et ne donnent pas aux décideurs politiques une image fidèle de l'impact économique et social réel de ce secteur.

Amélioration des réglementations

Une action collective ainsi que des initiatives de petite envergure, souvent des micro-initiatives, s'appuyant sur les chaînes de valeur des PFNL, sont des options qui peuvent être envisagées dans le but de réduire la pauvreté et combattre l'insécurité alimentaire en Afrique centrale (Molnar *et al.*, 2010 ; Awono *et al.*, 2010). Cependant, les faiblesses de certaines politiques légales et institutionnelles en vigueur ne favorisent pas la croissance et le développement d'activités commerciales basées sur les PFNL. En outre, les réglementations coutumières et officielles, qui se contredisent et empiètent les unes sur les autres, en compliquent la gestion ; la reconnaissance de réglementations coutumières positives pourrait donc améliorer la gestion durable de ces produits (Laird *et al.*, 2010). La bonne gouvernance (définie comme la résultante du vote de lois adéquates et d'une mise en application appropriée de celles-ci) fournit un critère de mesure de la gestion durable des forêts, y compris de la production et de la commercialisation des PFNL. L'identification des lacunes dans les codes et la législation sur les forêts en vigueur dans les pays d'Afrique centrale est à l'origine d'un processus participatif multi-

intervenants, adopté par la COMIFAC en 2008, destiné à élaborer des directives sous-régionales sur la gestion durable des PFNL d'origine végétale en Afrique centrale (FAO *et al.*, 2008). Celles-ci ont pour objectif d'apporter une aide à la révision des lois nationales en vigueur, en accordant plus d'importance aux réalités du secteur des PFNL. Les politiques nationales sur les forêts devraient être reformulées en s'inspirant largement de ces directives sous-régionales à travers une approche participative impliquant des intervenants majeurs. Le Cameroun s'est inspiré de ces directives pour réviser sa Loi sur les Forêts datant de 1994. Le Gabon, le Congo et la RCA ont déjà commencé à adapter ces directives sous-régionales à leurs contextes nationaux respectifs, tandis que la RDC commencera ses travaux en 2011. L'étape suivante consistera à élaborer des décrets d'application ainsi que des cahiers des charges.

Un plan d'action stratégique national destiné à promouvoir le développement et une gestion durable des PFNL a déjà été élaboré au Congo ; le Gabon et la RCA travaillent également à la rédaction de plans semblables.

Le suivi permet d'avoir une bonne connaissance de la situation des PFNL et de réagir aux changements qui surviennent dans le temps, par exemple, en relation avec leur exploitation. Il s'agit d'un outil important qui aide à obtenir des informations sur l'efficacité et les effets de la gestion de ces ressources et qui permet ensuite d'identifier les espèces prioritaires qui doivent être supportées ou protégées. Il se base notamment sur les réglementations, l'efficacité des systèmes de contrôle, le niveau de domestication, les techniques d'exploitation et les technologies de transformation et de conservation. Actuellement, peu de PFNL sont suivis sur la base des paramètres de disponibilité des ressources, d'utilisation et de commercialisation. Seule une poignée de PFNL parmi les plus menacés en Afrique centrale sont suivis sous la responsabilité de la CITES (Convention sur le Commerce international des Espèces de Faune et de Flore sauvages menacées

d'Extinction) : l'ivoire des éléphants (*Loxodonta africana*), les peaux de léopard (*Panthera pardus*) et les écorces de pygeum (*Prunus africana*). De nombreux pays de la région tiennent une comptabilité annuelle des permis et des exportations de certains PFNL mais ces données ne reflètent pas la situation actuelle en ce qui concerne leur utilisation et leur commercialisation. Ceci est dû à des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des méthodes de délivrance des permis, à la nature informelle du commerce en général et à la priorité accrue accordée au suivi de l'exploitation du bois destiné à l'exportation. Étant donné la grande diversité des PFNL exploités, un élément clé de leur suivi est le choix des produits à suivre, la manière de le faire et les paramètres à mesurer. Une proposition sur la façon de définir ces priorités est présentée dans l'encadré 7.4. Le tableau 7.5 détaille quant à lui les données qui sont nécessaires pour un suivi des PFNL au niveau régional.

Tableau 7.5 : Thèmes et indicateurs de suivi des PFNL

Type de données	Indicateurs de suivi
Connaissance de la ressource (potentiel des PFNL prioritaires en forêt)	Habitat Inventaire
Production	Principales zones de collecte Méthode de collecte Acteurs Genre Emplois générés Période de production Volumes Disponibilité Domestication Contraintes
Commercialisation	Acteurs Marchés Origine des produits Destination des produits Volumes Coûts Bénéfices Contraintes
Transformation, conditionnement et conservation	Outils de transformation Niveau de transformation Produits dérivés Contraintes
Consommation	Au niveau local Au niveau international Apport énergétique

Il est recommandé d'utiliser une approche régionale pour harmoniser à la fois les directives en matière de sylviculture, les paramètres économiques et ceux liés à la sécurité alimentaire, car il est clair que l'utilisation et le commerce des PFNL dépassent le cadre des frontières nationales. La COMIFAC, consciente des besoins de convergence et d'harmonisation aux niveaux légal, institutionnel et fiscal, a confié la tâche de suivi des PFNL à l'Observatoire des Forêts d'Afrique centrale (OFAC). Celui-ci a pour mission d'élaborer, à l'intention des membres de la COMIFAC et du PFBC, un outil d'orientation et de partage d'informations performant pour améliorer et coordonner plus avant la recherche, la gouvernance et la gestion durable des écosystèmes forestiers.

On dispose actuellement de très peu d'informations sur la disponibilité des PFNL au niveau national ainsi qu'au niveau régional. Il est par conséquent essentiel de constituer des inventaires

des PFNL prioritaires au niveau national, corroborés par des études à long terme (au moins cinq ans) afin de déterminer leur volume, leurs rendements effectifs ainsi que leur valeur économique, sociale et écologique aux niveaux qualitatif et quantitatif. La collecte de telles informations n'est possible que si les exploitants sont reconnus de façon plus formelle et si les chaînes de valeur de ces produits sont mieux comprises.

Les méthodes utilisées pour classer les PFNL sur le plan de leur commercialisation et en faire le suivi doivent être harmonisées au niveau national pour permettre des comparaisons entre les différents pays, avec le support de bases de données pluridisciplinaires (ethnobotanique, socio-économie, ethnozoologie et ethno-mycologie). Les principales activités de suivi comprennent : (i) la sélection de sites d'étude régionaux représentatifs (pour les forêts humides, la savane, les zones côtières, les zones marécageuses et les montagnes), (ii) le choix des différentes catégories d'informations requises, c'est-à-dire aux niveaux qualitatif, quantitatif, spatial, légal et institutionnel (Betti, 2007), ainsi que (iii) des indicateurs de suivi à utiliser pour évaluer l'état des ressources et la façon dont celles-ci sont effectivement gérées. Parmi ceux-ci doivent figurer (a) des indicateurs économiques et sociaux (tels que la contribution au produit national, le nombre de personnes employées, les marchés, les recettes fiscales et financières, ainsi que les implications liées au genre et aux groupes ethniques minoritaires), (b) un cadre réglementaire et institutionnel (existence de réglementations, compatibilité avec les pratiques et les droits coutumiers, stratégies nationales, services administratifs spécialisés), (c) des outils de travail disponibles (inventaires de ressources multiples et plans des zones d'exploitation), ainsi (d) qu'une définition correcte de la stratégie d'échantillonnage et de la méthodologie utilisée pour l'élaboration des inventaires.

Il est nécessaire d'effectuer davantage de recherches sur les PFNL ayant une valeur élevée car ceux-ci sont actuellement mal connus sur le plan scientifique. Il importe de se procurer des échantillons d'herbiers et d'en étudier les techniques de reproduction, de propagation et de domestication. De même, il est utile de mener des tests d'exploitation afin de pouvoir introduire ces produits dans les systèmes d'agroforesterie et d'exploitation agricole et d'en limiter ainsi le risque d'exploitation excessive dans la nature. Cette démarche est particulièrement importante pour les espèces vulnérables.



Photo 7.11 : Les palmiers ont des usages multiples (RCA)

Stratégies pour une gestion durable

Défis à relever

Étant donné leur statut actuel dans la région, les obstacles à une gestion durable des PFNL au niveau local, sans parler des niveaux national et régional, sont aussi nombreux que les arbres qui poussent dans les forêts du bassin du Congo. Un des enjeux consiste à trouver de quelle manière garantir la durabilité de ces produits lorsqu'on les transfère des forêts vers les exploitations agricoles, où les problèmes de régime foncier, de propriété, d'accès et de gestion sont souvent moins sujets à controverses. Le régime foncier, à la fois pour les zones forestières et les arbres pris individuellement, s'est révélé être essentiel pour garantir une utilisation durable des ressources (Guariguata *et al.*, 2011 ; Laird *et al.*, 2010 ; Molnar *et al.*, 2010). Des techniques de domestication existent et sont utilisées dans une large mesure pour plusieurs des PFNL les plus courants tels que le palmier à huile, les raphia, safou et cola. Par contre, pour bon nombre de ceux qui sont commercialisés à grande échelle et qui sont difficiles à cultiver (tels que le *Gnetum*) l'enjeu est de les faire connaître plus encore. Un obstacle majeur à surmonter est la menace d'un approvisionnement non durable et précaire face à une demande rurale et urbaine croissantes, à laquelle vient s'ajouter une insuffisance de contrôles due au manque de cohérence des politiques, des administrations et des organismes de régulation, à la mauvaise gouvernance et au manque de politiques de domestication.

Le caractère informel du secteur des PFNL, associé à sa nature « cachée » et très peu soutenue sur le plan institutionnel, signifie également que ses chaînes de valeur sont souvent inefficaces. En cause, le manque de performance ou l'inexistence des systèmes d'information de marché et le problème d'accès à des supports financiers et techniques. La majorité des PFNL sont mal commercialisés, ce qui entraîne des pertes pouvant atteindre 8 % des quantités exploitées des *Irvingia* spp., *Gnetum* spp. et *Dacryodes edulis* au Cameroun et en RDC, particulièrement dans les premiers stades de la chaîne de valeur. De même, les niveaux très faibles de traitement et de transformation n'ont souvent pour résultat qu'une faible valeur ajoutée. Si l'on tient également compte du fait que les technologies de traitement ne sont pas développées ou mises en œuvre, que les étapes de la chaîne ne sont pas connues et coordonnées, on en arrive à difficilement concilier les préférences et la demande des consommateurs avec les approvisionnements. La corruption crée en outre un climat peu favorable pour les affaires. Alors que les PFNL procurent des revenus à de nombreuses personnes, la façon dont ceux-ci sont répartis entre les intervenants commerciaux est souvent très peu équitable et ne donne pas à l'État, aux individus et aux petites entreprises une bonne visibilité du volume des recettes attendues.

Opportunités

Les capacités du secteur à s'améliorer et à mieux contribuer aux économies nationales et aux conditions de vie des populations sont évidentes. En RDC et au Cameroun, des intervenants ont montré qu'ils étaient ouverts et désireux de participer à la formulation d'options politiques et à la proposition de révisions au niveau national dans le but de rationaliser, simplifier et harmoniser certaines situations extrêmes et contradictoires sur le plan des politiques et des réglementations ainsi que leur cadre légal inapproprié. Au Gabon et en RCA, des discussions sont en cours avec des intervenants pour mettre en place des stratégies nationales en vue d'améliorer la situation du secteur des PFNL. Tandis que la sécurité d'occupation semble être un facteur déterminant pour une exploitation et une domestication durables de ces produits, la question des droits fonciers repré-

sente un des problèmes épineux qui entretiennent le conflit entre les systèmes coutumier et administratif en Afrique centrale et qui a apparemment peu de chance de se résoudre à court terme. La domestication parvient cependant à se maintenir à une petite échelle et continue d'être un élément clé garantissant la durabilité des approvisionnements. Des projets d'agroforesterie au Cameroun ont présenté des résultats prometteurs pour les *Dacryodes edulis* et *Gnetum* spp. Cependant, une exploitation à plus grande échelle de ces projets-pilotes et de leurs réalisations, associée à des services d'extension, sont essentiels pour intégrer les PFNL dans les systèmes agricoles journaliers et réduire l'intensité de leur exploitation sauvage. L'exemple de produits tels que le *Gnetum* spp. en donne une bonne illustration : aussi longtemps qu'ils sont « librement » accessibles dans la na-

ture, qu'ils peuvent être exploités sans trop d'efforts et qu'ils ne nécessitent pas la connaissance de techniques de domestication complexes, leur production reste modeste mais celle-ci peut être grandement améliorée grâce à des formations et un suivi (Wirsiy *et al.*, 2010). Cependant, quand des produits comme le *Prunus africana* présentent des niveaux de valeur et de rareté suffisants et que leurs techniques de domestication sont bien diffusées et utilisées, comme c'est également le cas pour les cola et safou, leur adoption est plus réussie (Pye-Smith, 2010).

L'élaboration de politiques nationales et interministérielles dans le but d'accroître l'emploi et les profits et, de sécuriser et professionnaliser le secteur au lieu de le « criminaliser » rencontrent également des échos favorables dans certaines parties de la région. Ces démarches ont favorisé les affaires, les infrastructures et leur support technique, elles ont permis de tester les systèmes d'information de marché et de mettre en place les filières de valeur en aidant à structurer l'environnement opérationnel pour les individus, les

petites entreprises et les chaînes de valeur - particulièrement au niveau de la coopération transfrontalière. L'accent a également été mis sur les techniques/technologies de transformation, de stockage et de valorisation pour des produits tels que la mangue sauvage. Elles pourraient contribuer dans une large mesure à l'augmentation des profits mais pourraient également avoir des effets négatifs sur la durabilité (si la demande est stimulée sans garantie d'approvisionnement) si elles ne sont pas bien gérées. De même, il existe des techniques d'exploitation durable pour plusieurs espèces prioritaires telles que les *Cola nitida*, *Riciodendron heudelotii*, *Gnetum africanum* et *Irvingia* spp. (Facheux *et al.*, 2006), le rotin (Tshimalla-Tshibangu *et al.*, 1996 ; Sunderland, 2001), le bambou (Ingram *et al.*, 2010), *Garcinia lucida* et *Garcinia kola* (Guedje & Fankap, 2001), *Prunus africana* (République du Cameroun, 2009 ; Tsoheng *et al.*, 2008 ; MOCAP-CIG, 2007), *Gnetum* spp. (Shiembo *et al.*, 1996 ; Blackmore & Nkefor, 1998 ; CENDEP, 2010) et l'apiculture (*Bees for Development*, 2008 ; Anembom Consulting, 2008), mais qui nécessitent une plus large diffusion.

Il sera nécessaire à l'avenir de renforcer les liens entre les chercheurs, les décideurs politiques et les acteurs de la chaîne de valeur des PFNL afin que les premiers puissent informer les autres sur les résultats de leurs études. Il sera également utile d'entretenir un débat dans le but de créer un consensus parmi les acteurs des chaînes de valeur (exploitants, commerçants, organismes de régulation, consommateurs) sur le principe des PFNL « prioritaires » au moyen d'une approche « holistique » aux niveaux national et régional. Ces démarches pourraient être associées à la révision des Lois nationales sur les Forêts en cours actuellement et à la mise en œuvre de mécanismes destinés à garantir une approche harmonisée au niveau de la région. Cette gestion implique la notion de mesure et nécessite par conséquent une méthodologie commune et réaliste de collecte de données et de suivi.



Photo 7.12 : Le miel est un PFNL très répandu en Afrique centrale